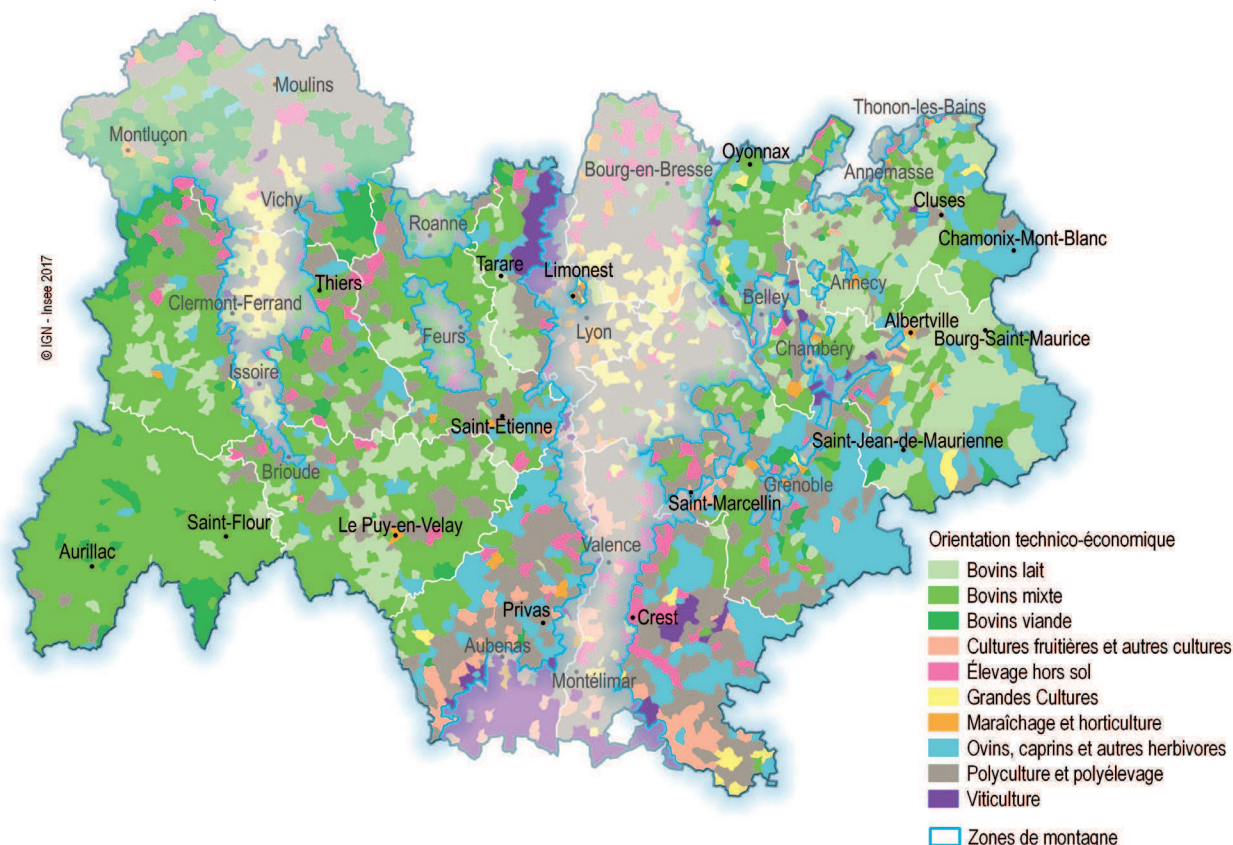


2 Des productions agricoles variées autour de l'élevage d'herbivore

Orientation technico-économique de la commune



Note : l'otex de la commune est déterminée par agrégation des productions de toutes les exploitations ayant leur siège sur la commune.
Source : Agreste, Recensement agricole 2010

1,2 % à l'industrie du bois et du papier. Ces activités économiques sont structurantes pour les zones de montagne. Elles y représentent au total 8,2 % des emplois, contre 4,3 % dans le reste de la région. Les emplois agricoles, sylvicoles et agroalimentaires sont relativement moins présents dans les Savoie. Leur poids est au contraire très élevé dans la Drôme, la Haute-Loire et surtout le Cantal, où il atteint en moyenne 16 % (figure 1). Ces secteurs pèsent fortement dans l'économie locale de petites communes rurales où ils demeurent les rares sources d'activité économique. Au moins la moitié des emplois en dépendent dans 24 % des communes de montagne, situées essentiellement dans le sud-ouest de la région.

Des terres surtout dédiées à l'élevage

Les conditions pédoclimatiques des zones de montagne placent naturellement l'herbe comme la ressource principale, valorisée par les élevages de ruminants. Plus de sept exploitations agricoles sur dix sont ainsi spécialisées dans les élevages d'herbivores, soit deux fois plus qu'en plaine.

L'élevage de bovins destinés à la viande ou combinant production de viande et de lait

domine dans le Massif central alors que, dans la moitié est de la région, les productions sont plus diversifiées (figure 2). De nombreux éleveurs laitiers exercent dans les Monts du Lyonnais, la Chaîne des Puys, le Cantal, la Haute-Loire ainsi que dans les départements savoyards. Les zones de montagne concentrent ainsi l'essentiel de la production laitière d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'élevage d'ovins et de caprins est très présent dans les départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Drôme. D'autres productions ont un poids économique important même si elles occupent moins de surface. Ainsi, les conditions climatiques sont favorables à la culture de la vigne en bordure orientale du Massif central (Beaujolais), en Savoie et dans l'Ain (vins de Savoie, Bugey), ainsi qu'en Ardèche et dans la Drôme. La grande majorité de ces vins sont produits sous IGP ou AOP. Des exploitations arboricoles maillent aussi les zones montagneuses des bordures de la vallée du Rhône. On y produit de la châtaigne ou des fruits à noyaux (cerise, abricot, pêche...). Enfin d'autres productions sont emblématiques de certaines zones de montagne comme la noix de Grenoble dans le Grésivaudan ou la lentille du Puy en Haute-Loire.

Une activité à caractère familial, un potentiel économique moindre

En 2010, 67 800 personnes participent à l'activité régulière des exploitations agricoles dans les zones de montagne de la région. La main-d'œuvre reste en majorité familiale et le recours au salariat est peu développé, ce qui est moins le cas en plaine où les exploitants font également appel à l'emploi saisonnier.

Les exploitations de montagne d'Auvergne-Rhône-Alpes pratiquent majoritairement une agriculture peu intensive sur une surface moyenne sensiblement équivalente à celles situées hors montagne (45 ha contre 48 ha). Les systèmes productifs dédiés à l'élevage d'herbivores, dans lesquels elles sont souvent spécialisées, présentent des contraintes importantes pour l'organisation du travail. Les conditions physiques des milieux montagnards occasionnent aussi des surcoûts, limitent la mécanisation et conduisent à une moindre productivité des systèmes. Avec 26 200 euros en moyenne entre 2013 et 2015, le résultat courant avant impôt¹ des exploitations de montagne est ainsi inférieur de 4 % à la moyenne régionale sur la même période (27 270 euros), elle-même inférieure de 26 % à la moyenne nationale. Pour

¹ Le champ du résultat courant avant impôt porte sur les moyennes et grandes exploitations.

compenser leurs handicaps territoriaux, les exploitations de montagne perçoivent des aides notamment dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (*définitions*) (90 % des montants régionaux distribués dans ce cadre leur reviennent). Plus de 300 millions d'euros leur ont par exemple été versés au titre de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN, *définitions*) en 2015, montant revalorisé jusqu'en 2017.

Pour compenser le faible niveau de leurs revenus, ou la plus forte saisonnalité des travaux, une partie des exploitants agricoles de montagne sont pluriactifs (*définitions*) : plus de 8 600 chefs d'exploitation et coexploitants exercent une autre activité (soit 19 %).

Une agriculture de montagne indispensable à l'aménagement des territoires

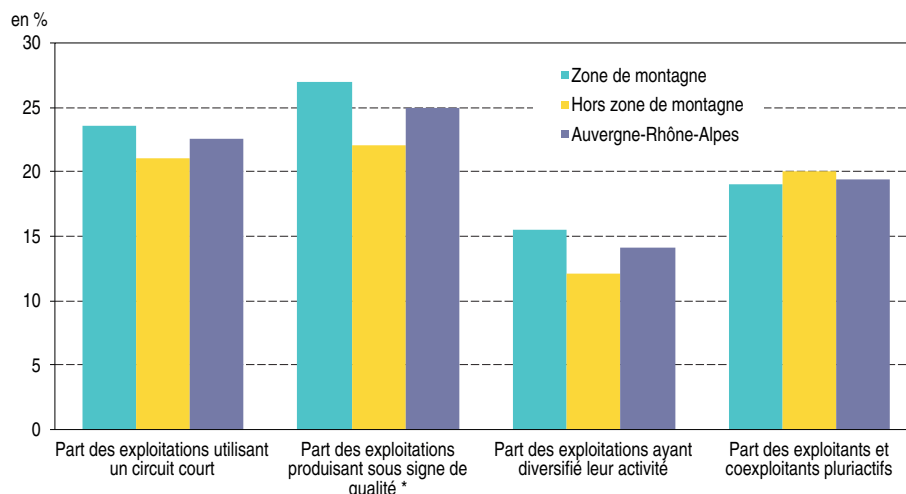
Dans la région, une exploitation agricole en zone de montagne sur quatre a disparu entre 2000 et 2010. Les surfaces agricoles reculent moins fortement, les exploitations continuant de s'agrandir. Ces tendances concernent également l'agriculture de plaine, cependant, le maintien du tissu agricole représente un enjeu particulièrement fort en montagne. Les agriculteurs, via leur présence et les services qu'ils rendent, contribuent à entretenir les paysages et les espaces naturels en limitant notamment la progression de la forêt. Ainsi, au-delà de sa fonction productive première, en préservant l'ouverture des paysages, l'activité agricole conforte l'attrait de la montagne en tant que lieu de loisirs et de ressourcement.

Le dépeuplement est l'une des causes de déprise agricole dans les plateaux du Massif central. À l'inverse, dans les vallées des Alpes, sous la pression démographique, le foncier agricole est aujourd'hui fragilisé par l'étalement urbain. Enfin, les pâturages d'altitude couvrent des surfaces étendues notamment propices aux activités pastorales (*définitions*) qui participent de l'identité agricole montagnarde.

Une agriculture qui joue la carte de la qualité des produits

Malgré des conditions difficiles de production, l'agriculture de montagne a su se différencier par des productions de qualité et de nombreuses appellations d'origine, en s'appuyant sur le capital géographique. En 2010, 27 % des exploitations des zones de montagne produisent sous AOP, IGP (plutôt pour les vins et fromages), Label Rouge (*définitions*) (notamment pour les viandes

3 Des démarches de valorisation plus présentes en montagne



* AOP, IGP ou Label Rouge

Source : Agreste, Recensement agricole 2010

et volailles) contre 22 % dans le reste de la région. Cette part est encore plus élevée dans le Rhône, le Cantal, la Drôme ainsi que dans les départements de Savoie où elle atteint 39 %. Les zones de montagne de la région recourent l'aire géographique de 72 AOP et 61 IGP (pour respectivement 82 AOP et 62 IGP dans l'ensemble de la région). Parmi celles-ci, les aires de production de 19 AOP et 9 IGP sont exclusivement situées en zone de montagne comme les fromages de Beaufort, Morbier, Laguiole, la Lentille verte du Puy, les vins Morgon, Regnié, Fleurie, Clairette de Die...

La progression du nombre d'exploitations en agriculture biologique est une tendance nationale, qui est encore plus marquée en montagne. En 2015, 2 700 producteurs produisent en agriculture biologique en zone de montagne : 6,2 % de la surface agricole est exploitée en bio contre 4,3 % pour le reste de la région. L'agriculture biologique montagnarde est très développée dans la Drôme, où elle concerne 44 % de la surface agricole et, dans une moindre mesure, en Ardèche (15 %).

Circuits courts : des démarches à poursuivre

Pour dégager de la valeur ajoutée, de nombreux agriculteurs s'engagent dans des démarches qui leur permettent de valoriser leurs produits, aussi notamment via un mode de commercialisation plus direct (*figure 3*). En 2010, 24 % des exploitations de montagne commercialisent leurs produits en circuits courts, un mode de vente qui relie directement producteur et consommateur ou n'implique qu'un seul intermédiaire. Ce type de commercialisation est pratiqué plus fréquemment pour la viande dans les exploitations d'élevage (28 % pour les ovins

et caprins, par exemple) ou pour les fruits en arboriculture (44 %).

La vente en circuits courts est fréquente dans la montagne rhônalpine qui dispose à ses portes d'un potentiel de consommation important (35 % en Savoie et jusqu'à 40 % dans la montagne ardéchoise...). Elle est en revanche beaucoup moins répandue dans l'ouest de la région. Elle constitue pour les agriculteurs un moyen de conforter et de sécuriser leurs revenus, les marchés de proximité étant moins touchés par les fluctuations conjoncturelles des prix.

La seule production agricole ne permet pas toujours d'assurer un revenu suffisant aux exploitants qui se diversifient vers d'autres activités complémentaires telles que la transformation des produits de la ferme, la vente directe, le travail à façon et l'agrotourisme... Au total, 16 % des exploitations de montagne de la région pratiquent au moins une forme de diversification. Là encore, ces activités complémentaires restent moins courantes dans les zones du Massif central que dans les massifs de l'est de la région.

Une forte présence d'industries agroalimentaires, autour des produits laitiers et des boissons

Les productions issues de l'agriculture ou de la pêche sont transformées en produits alimentaires finis. L'activité des exploitations agricoles s'inscrit ainsi dans des filières structurées autour d'entreprises d'aval directement installées dans les bassins de production. Ces dernières œuvrent principalement dans la transformation de la viande, la fabrication de produits laitiers

¹ Hors activités liées à l'artisanat commercial.

ou de boissons. Fin 2014, l'industrie agro-alimentaire¹ compte près de 15 000 postes et représente l'un des principaux secteurs industriels en montagne par son volume d'emplois. L'industrie laitière est particulièrement présente, en étant bien implantée dans le Cantal et en Haute-Savoie. Elle produit surtout des fromages, Auvergne-Rhône-Alpes regroupant la moitié des appellations fromagères françaises. La région se caractérise également par son dynamisme du secteur des boissons, avec en premier lieu l'eau. L'industrie des eaux de table emploie plus de 2 300 salariés, dont les trois quarts sont localisés dans la zone du Chablais (Evian) ou dans les Combrailles (Volvic).

La forêt : une ressource économique importante malgré des freins à la récolte

Couvrant 2,2 millions d'hectares, soit 46 % du territoire, la forêt marque de son empreinte

les paysages en zone de montagne. Elle constitue le premier mode d'occupation du sol dans les zones de montagne de l'Ain, de la Drôme ou de l'Ardèche. Le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire concentrent les plus gros volumes de bois récoltés. Les forêts des massifs d'Auvergne-Rhône-Alpes produisent des bois de haute qualité et offrent une variété d'essences du fait de l'étagement. Néanmoins, les fortes pentes induisent des conditions d'exploitation difficiles et le morcellement de la propriété freine aussi la valorisation de la ressource forestière. En 2015, 3,4 millions de m³ de bois ronds (bois exploités et façonnés avant transformation) ont été récoltés en Auvergne-Rhône-Alpes par des entreprises ayant leur siège dans les zones de montagne (soit 83 % de la récolte totale de la région). En quatre ans, les volumes collectés en zone de montagne ont progressé de 13 % alors qu'ils ont diminué de 5 % dans le reste de la région. Sur cette même période, le nombre

d'exploitants forestiers a augmenté de 9 %, tandis que hors zone de montagne, il a chuté de près de 47 %.

Les résineux (pour l'essentiel sapin, épicéa, douglas) fournissent l'essentiel de la récolte de bois d'œuvre. Le bois-énergie se développe fortement : + 61 % en zone montagne en 4 ans (+ 19 % dans le reste de la région) pour atteindre un volume de plus de 500 000 m³. Depuis 10 ans, les volumes de sciages en zone montagne sont stables avec environ 1,6 million de m³ soit plus de 90 % des volumes sciés dans la région. En 2015, plus de 300 scieries (sur près de 400 en région) sont situées en zone de montagne. Pour ces zones, tout particulièrement pour les territoires de moyenne montagne en recherche de leviers de développement, la filière bois représente un potentiel économique important. Les débouchés sont nombreux, du papier-carton à la charpente, en passant par l'approvisionnement de chaudières bois. ■

Définitions

Aides de la politique agricole commune (PAC)

La PAC actuelle est en application depuis 2015 et vise à soutenir l'ensemble des filières agricoles, à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux. Le premier pilier porte sur le soutien des marchés et des prix agricoles. Le second pilier consacré au développement rural est centré sur :

- l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de sa multifonctionnalité ;
- la promotion de la protection de l'environnement en agriculture ainsi que des mesures forestières contribuant au développement durable ;
- la participation au développement des territoires ruraux.

Le bois-énergie représente le bois utilisé à des fins énergétiques (éclairage, chauffage, ...). C'est une énergie renouvelable et neutre en carbone.

Circuits courts

Modes de vente des produits agricoles impliquant au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)

Cette aide vise à maintenir de l'activité agricole dans les zones à « handicaps » naturels et tout particulièrement dans les zones de montagne, en réduisant les différences de revenu entre les agriculteurs des zones défavorisées et ceux du reste du territoire. Elle participe donc à consolider l'activité économique et à préserver l'emploi dans les territoires de montagne. Elle constitue, en montant, la plus importante aide du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

Industrie agro-alimentaire

Le champ des Industries agroalimentaires (IAA) couvre les industries alimentaires (division 10 de la nomenclature d'activités française - Naf rév. 2), la fabrication de boissons (division 11) et la fabrication de produits à base de tabac (division 12).

L'artisanat commercial est un sous-ensemble des industries alimentaires. Il rassemble les activités de charcuterie, boulangerie et pâtisserie artisanales (sous-classes 10.13B et 10.71B à D de la Naf rév. 2).

Orientation technico-économique des exploitations (OTEX)

Elle est définie par la part de chaque culture ou cheptel dans la Production brute standard (PBS) de l'exploitation.

Pastoralisme ou élevage pastoral

Système exclusif où les troupeaux pâturent sur de grandes étendues. Une des spécificités est la transhumance, qui consiste à la montée du bétail dans les alpages au printemps et une descente en plaine en automne.

Pluriactivité

Elle est définie comme la pratique d'une activité non agricole, qu'elle soit principale ou secondaire.

Signes officiels de qualité

Les signes officiels de qualité pris en compte dans cette étude sont :

- pour les vins et les fromages : Appellation d'origine contrôlée (AOP) et Indication géographique protégée (IGP)
- pour les viandes et volailles : Label rouge.

Pour en savoir plus

- « La récolte de bois continue de progresser », *Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Analyses* n° 3, mai 2016.
- « Agriculture, agroalimentaire et forêt d'Auvergne Rhône-Alpes – panorama en chiffres et cartes », *Agreste Auvergne-Rhône-Alpes Références* n° 1, janvier 2016.
- « L'agriculture en montagne – évolutions 1988-2010 d'après les recensements agricoles », *Agreste les dossiers*, n° 26, juillet 2015